



Fiche de traitement :
Téléphonie mobile
N° 13 - 2 – 18/01/2012

Organisme	SMTC	
Traitement	Téléphonie mobile	
Date de mise en œuvre	Mise en place progressive en 2011	
Finalité principale	Téléphonie mobile	
Détail des finalités du traitement	<ul style="list-style-type: none">la gestion de la dotation en matériel téléphoniquela gestion de l'annuaire téléphonique interne à savoir, la constitution, l'édition et la diffusion de listes nominatives des utilisateurs des services téléphoniquesla maîtrise des dépenses liées à l'utilisation professionnelle des services de téléphonie, à savoir l'établissement et l'édition des relevés liés à l'utilisation des services de téléphonie, le calcul du coût de cette utilisation	
Service chargé de la mise en œuvre	Direction Générale Adjointe Ressources – Pôle Systèmes d'Information	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Responsable du Pôle Systèmes d'Information	
Catégories de personnes concernées par le traitement	Employés	
Données traitées	Catégorie	Détail des données traitées
	Utilisateur	nom, prénom et numéro de ligne
	Utilisation des services de téléphonie mobile	numéro de téléphone appelé (4 derniers chiffres masqués), service utilisé, opérateur appelé, nature de l'appel (sous la forme : local, départemental, national, international), durée, date et heure de début et de fin de l'appel, éléments de facturation (nombre de taxes, volume et nature des données échangées à l'exclusion du contenu de celles-ci et coût du service utilisé).
Destinataires	Catégorie	Données concernées
	ensemble du personnel	annuaire téléphonique
	en cas d'utilisation manifestement abusive constatée à l'occasion de l'établissement des relevés non détaillés : les agents disposant du poste téléphonique concerné et les supérieurs hiérarchiques des personnels concernés	Relevé mensuel des données relatives à la consommation des services téléphoniques utilisés par l'agent
personnels des services techniques chargés de la mise en œuvre et de la maintenance du service téléphonique dans le strict cadre de leurs attributions	ensemble des données	
Durée de conservation	3 mois chez l'opérateur (fournisseur des données) et un an au SMTC	
Mise à jour	27/01/2011, création 18/01/2012, implémentation de la durée de conservation au SMTC	
Texte CNIL de référence	NS n° 47 - Téléphonie fixe et mobile	